

## « Appui à l'organisation de la fête de la récup' »

### Objectif de la mission

Développer la programmation de la Fête de la Récup', participer à son organisation technique, sa médiatisation, ainsi qu'à la création de ses outils de communication, et suivre le travail de coordination.

### En quoi la mission contribue-t-elle à l'intérêt général ? (en quelques mots)

L'intérêt pour la structure d'accueil :

Le REFER travaille globalement pour le développement du secteur du Réemploi.

Chaque année, les associations du REFER se réunissent pour organiser la Fête de la Récup'.

En 2018, l'événement a vu passer plus de 20 000 visiteurs.

L'intégration d'un volontaire au sein du REFER permettra de soutenir l'organisation de l'événement.

L'intérêt pour le volontaire :

- Participer à l'organisation du plus grand événement Français sur le sujet du réemploi, réunissant plus de 150 bénévoles et une soixantaine d'associations.
- Comprendre les dynamiques de groupes fondées sur les logiques d'entraide et de collaboration associatives. Concevoir les outils et les stratégies pour en bonifier les articulations.
- Développer un réseau d'associations, d'acteurs institutionnels, d'artistes et de scientifiques.
- Développer un réseau de communication (réseaux sociaux et médias).
- S'outiller pour les métiers de la communication, des relations publiques, et de l'organisation d'événements.

L'intérêt pour la société/ les publics :

1. Développement d'un secteur non-concurrentiel pour la sensibilisation à l'environnement et le réemploi des déchets, en alliant communément l'action sociale à l'action environnementale.
2. Faire du Réemploi un processus de traitement de déchets prioritaire sur l'incinération et l'enfouissement.
3. Soutenir l'éducation aux questions environnementales.

### Comment le volontaire pourra-t-il percevoir, de manière concrète, l'utilité sociale de sa mission ?

Les 2 volontaires seront en contact permanent avec les salariés du réseau.

Les volontaires œuvreront à communiquer au grand public sur les sujets de la surconsommation, de l'environnement et des solidarités.

Ils ou elles pourront accompagner les salariés dans leurs réunions qu'elles soient organisées avec des représentants politiques, administratifs, associatifs, médiatiques etc.

Ils ou elles seront en contact récurrent avec des projets associatifs existants et naissants, ainsi qu'en lien avec les réseaux de communication.

Durant l'organisation de la Fête de la Récup, ils ou elles seront en contact avec la soixantaine d'associations participantes ainsi qu'avec les intervenants.

### Activités détaillées du volontaire (une dizaine de lignes)

Sous couvert de leurs tuteurs/tutrices, les 2 volontaires seront amenés à :

- Co-construire la programmation de la Fête de la Récup en collaboration avec les salariés et adhérents du REFER.
- Rechercher des associations, des collectifs et des artistes pouvant participer à l'événement.
- Prendre contact avec les participants et bénévoles pour planifier l'organisation.
- Participer à l'élaboration logistique de la Fête de la Récup' : programme, planning des bénévoles, gestions de tâches.
- Participer à la conception des outils de communication (site web, PAO, programme, affiche, réseaux sociaux, messages)
- Diffuser l'information et mobiliser le public autour des thématiques du réemploi et plus particulièrement autour de la Fête de la Récup'.
- Utiliser les réseaux sociaux, participer à la création de contenu du site internet ([www.lafetedelarecup.org](http://www.lafetedelarecup.org)).
- Participer à l'évaluation de l'événement.

Il sera possible de moduler la mission à réaliser en fonction des envies et attraits de chaque volontaire.

#### Interlocuteurs-trice-s du volontaire durant sa mission

- Directeurs des associations adhérentes au REFER
- Associations non adhérentes mais en cohérence avec les activités des Ressourceries / recycleries
- Médias, journalistes et influenceurs
- Acteurs des secteurs environnementaux et sociaux

#### Articulation avec l'équipe en place (salarié-e-s/ bénévoles de la structure)

Les volontaires travailleront en binôme en lien avec les salariés du réseau.  
Les volontaires seront aussi en interaction avec les bénévoles du réseau et le conseil d'administration.

#### Modalités concrètes d'exercice du tutorat et d'accompagnement du/de la volontaire

- Le bureau des volontaires sera aux côtés des salariés de la structure qui transféreront et formeront les volontaires à l'usage de ses outils et aux perspectives de développement. Ils seront aussi formés dès leurs arrivés aux contextes et enjeux de ces différents travaux.
- Les volontaires pourront suivre les salariés dans leurs rendez-vous politiques et opérationnels.
- Réunions hebdomadaires de 2 heures pour échanger sur les missions passées et les missions en cours.

#### Formations proposées au/à la volontaire (à la charge de la structure d'accueil)

Des formations en interne seront proposées afin de permettre au volontaire de mieux appréhender sa mission.

- Gestion et Organisation événementielle
- Programmation
- Communication : réseaux sociaux, contenu web, pao
- Aux outils de collaboration

#### Lieu où se déroule la mission et coordonnées du tuteur/de la tutrice au sein de la structure

Dans les locaux du REFER :  
125 rue du Chemin Vert  
75011, Paris.

#### Déplacements envisagés

Déplacements dans toute l'Île de France.

#### Conditions et moyens de volontariat

- Bureau et poste informatique

#### Vos locaux sont-ils accessibles à une personne en situation de handicap ?

Oui

#### Vos missions sont-elles accessibles à une personne en situation de handicap ?

Une partie seulement. La partie logistique peut être plus difficile à réaliser pour des handicaps moteurs.

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA MISSION

Le calendrier de la mission permet de calibrer la durée de la mission en fonction des activités prévisionnelles du/de la volontaire, et des échéances et des contraintes liées au projet et à l'association (événements, fermeture...). Il permet également d'anticiper les temps de volontariat et de tutorat (formation civique et citoyenne, accompagnement au projet d'avenir...)

<b>« Titre de la Mission à renseigner »</b>
<b>Durée de la mission (en mois)</b>
6 mois
<b>Durée hebdomadaire de la mission (de 24 à 28h)</b>
28h
<b>Date de début de la mission (le 1er ou le 15 de chaque mois)</b>
1 mars
<b>Jours de mission</b>
Du mardi au vendredi / du lundi au jeudi – à définir avec le binôme.
<b>Activités de la structure et échéances du projet sur lequel le/la volontaire effectuera sa mission</b>
Activités et temps forts de la structure pendant la période de volontariat (assemblée générale, festival, fermeture de l'association...)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le temps fort de la mission est majoritairement concentré sur la période de mai / juin pour la réalisation de la Fête de la Récup prévue les 14, 15, 16 et juin 2019.</li> </ul>
<b>Optionnel : Site internet de l'association</b>
<a href="http://www.reemploi-idf.org">www.reemploi-idf.org</a> <a href="http://www.lafetedelarecup.org">www.lafetedelarecup.org</a>

→ <http://www.service-civique.gouv.fr/organismes/faq-organisme>

### Qu'est-ce qu'une mission de Service Civique ?

-Un engagement volontaire au service de l'intérêt général : les volontaires doivent être mobilisés sur des missions utiles à la société, permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires. Dans le même temps, le Service Civique doit constituer pour les volontaires une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel ;

-Une mission complémentaire de l'action des salariés, des stagiaires et des bénévoles : les volontaires en Service Civique doivent intervenir en complément de l'action des salariés, agents, stagiaires, et/ou bénévoles de l'organisme au sein duquel ils effectuent leur mission, sans s'y substituer ;

-Une mission accessible à tous les jeunes : les missions proposées dans le cadre du Service Civique ne peuvent pas exclure a priori les jeunes n'ayant pas de diplôme ou qualification ; des pré-requis en termes de formation, de compétences particulières, d'expériences professionnelles ou bénévoles préalables ne peuvent être exigés. Ce sont les savoirs-être et la motivation qui doivent prévaloir ;

-Une mission permettant de vivre une expérience de mixité sociale : le Service Civique doit permettre aux volontaires d'effectuer une mission dans un environnement différent de celui où ils évoluent habituellement, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés.

### Quelles tâches peuvent être confiées aux volontaires au cours d'une mission ?

Les volontaires en Service Civique doivent intervenir en complément de l'action des salariés, agents, stagiaires, et/ou bénévoles de l'organisme au sein de laquelle ils effectuent leur mission, sans s'y substituer. Ainsi, les missions de Service Civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par les salariés, agents, stagiaires et/ou bénévoles à la population.

A ce titre :

-le/la volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement courant de l'organisme ; la mission confiée au volontaire doit s'inscrire dans un cadre d'action distinct des activités quotidiennes de l'organisme qui l'accueille. Il ne peut donc pas être confié à des volontaires des missions d'administration générale, de direction ou de coordination technique, qui sont normalement exercées par des permanents, salariés ou bénévoles ;

-le/la volontaire ne doit pas exercer de tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant de l'organisme (secrétariat, standard, gestion de l'informatique ou des ressources humaines, etc.). Les tâches administratives et logistiques réalisées par le volontaire ne doivent l'être qu'au seul service de la mission qui lui est confiée, dans le cadre du projet spécifique auquel il participe ou qu'il a initié.